

Département de l'Hérault

PALAVAS-LES-FLOTS



P_{lan} L_{ocal} d'U_{rbanisme}

Annexe Sanitaire

Notice

I. La collecte des déchets

Source : Diagnostic du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
Communauté d'Agglomération- INDDIGO 2016

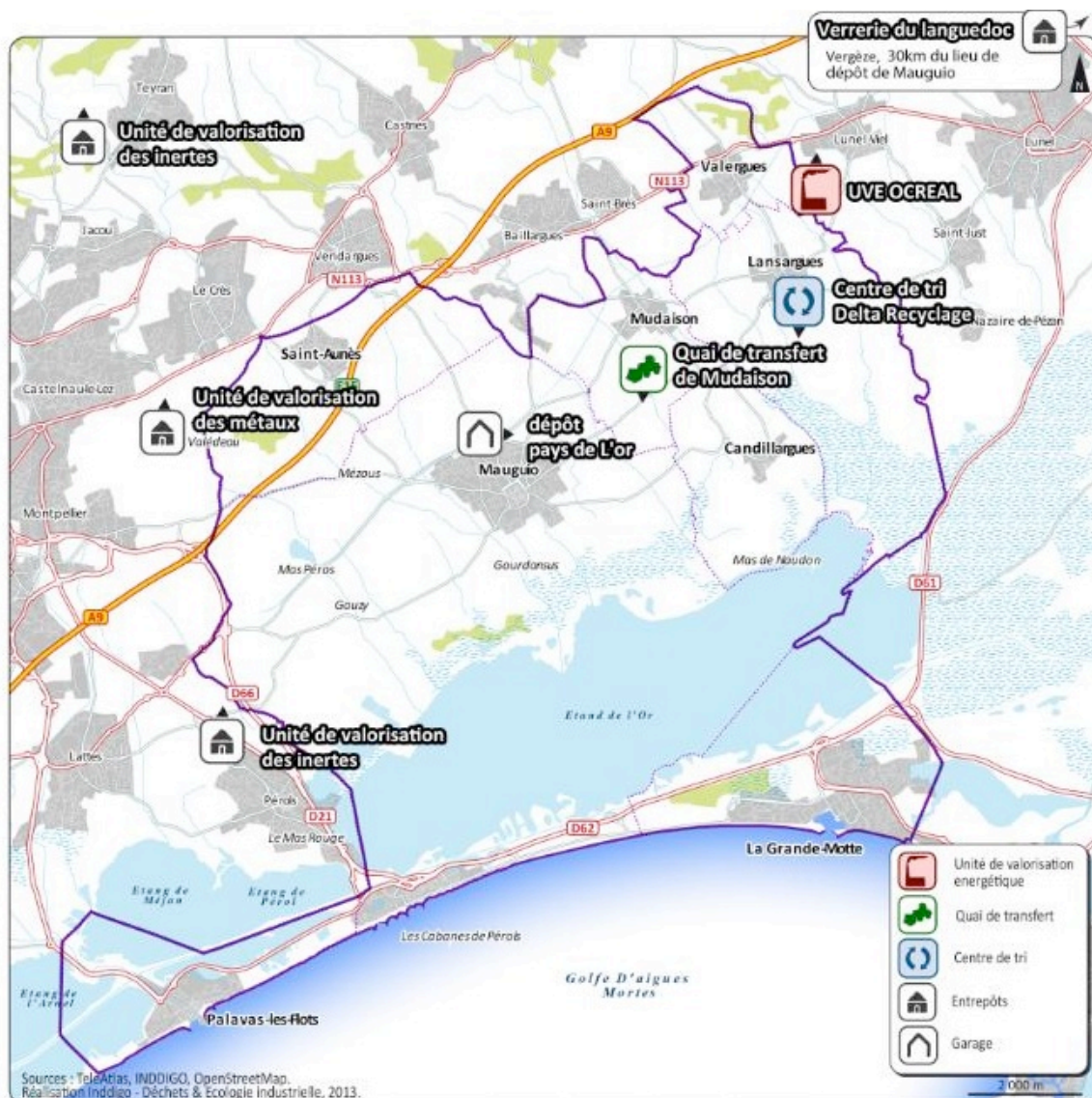
La Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets.

A ce titre elle assure la gestion :

- du service de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif
- des apports volontaires (58 points d'apport volontaire d'emballages ménagers, 158 points d'apport volontaire de verre.
- de la collecte spécifique (cartons, fers, gravats, végétaux, huiles, DEEE, piles,...) des déchets via les 5 déchetteries.

Le coût de la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et de la gestion des déchetteries est totalement supporté au niveau intercommunal.

Le traitement et l'élimination des ordures ménagères sont organisés par le SMEPE (Syndicat Mixte Entre Pic et Etang) depuis 1999, conformément au Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Hérault (P.E.D.M.A).



L'incinération des ordures ménagères résiduelles et des encombrants dans l'unité d'incinération de Lunel-Viel

La carte ci-jointe montre l'implantation territoriale des différentes infrastructures de traitement des déchets.

Le coût de traitement des ordures ménagères est mutualisé : le prix est identique pour les 88 communes appartenant au SMEPE.

A Palavas-les-Flots, la collecte s'effectue 3 jours par semaine dont un jour pour le recyclable.

La commune dispose d'une déchetterie, rue des Ganivelles.

On trouve également de nombreux points d'apport volontaire du verre

La Communauté d'Agglomération assure par ailleurs la collecte du carton en porte à porte chez les producteurs non-ménagers - 7 établissements à Palavas - ainsi que pour le verre - 18 établissements à Palavas- .

L'analyse réalisée dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés fait apparaître les quantités collectées suivantes à l'échelle de la Communauté d'Agglomération :

	2010	2011	2012	2013	2014
OMR	21 518	21 449	21 178	21 016	21 477
Collecte sélective	4 104	4 326	4 603	4 624	4 759
Végétaux	10 632	10 636	10 871	10 515	10 735
Encombrants	5 175	5 793	5 936	6 150	5 629
Gravats	7 190	6 980	8 350	8 782	5 643
Autres flux déchèteries	1 703	1 553	1 718	1 508	1 749
Total	50 322	50 737	52 656	52 595	49 992

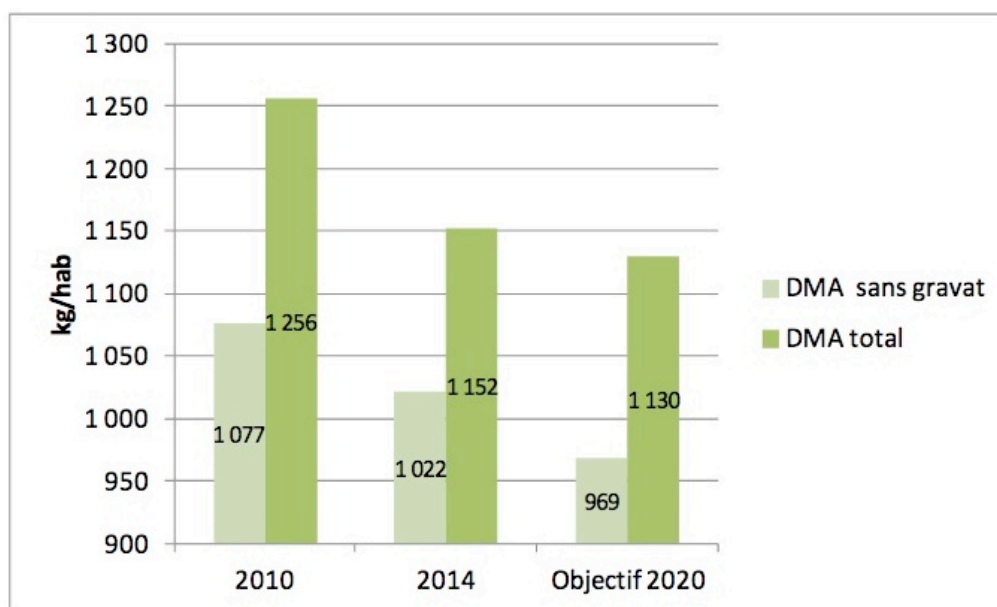
OMR = Ordures Ménagères

La collecte annuelle moyenne est estimée à 117m3 par habitant, tous usages inclus.

La communauté d'agglomération ne fournit pas de données à l'échelle communale.

Objectifs

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés fixe des objectifs de réduction de la production de déchet à l'horizon 2020.



DMA = Ordures Ménagères + déchetteries

Le PLU s'inscrit dans la logique de cet objectif en n'étendant pas le rayon de collecte.

II. Alimentation en eau potable de la commune de Palavas-les-Flots

II.1 Présentation générale de l'alimentation en eau potable sur le Pays de l'Or Agglomération

Les abonnés de la collectivité, hormis ceux de Saint Aunès, sont alimentés à partir d'eaux provenant de deux origines différentes :

- ↳ Le canal du Bas Rhône qui fournit environ 75 % des volumes prélevés.
- ↳ La nappe du Villafranchien, par l'intermédiaire de 10 forages disséminés dans la plaine melgorienne.

Ces eaux brutes sont rendues potables par plusieurs unités de traitement dont la principale est située à Vauguières le Bas. Cette unité a distribué en 2015 près de 6,36 millions de m³.

Cette usine est le point de départ principal de l'ensemble du réseau d'adduction d'eau potable couvrant le territoire communautaire.

En cas de nécessité, deux interconnexions de secours avec les réseaux d'eau potable des collectivités voisines peuvent également être rendues opérationnelles, l'une avec Montpellier et l'autre avec la communauté de communes « Terre de Camargue ».

Les eaux fournies par le canal du Bas Rhône et les quatre forages situés à l'ouest de Mauguio sont traitées dans l'unité de Vauguières le Bas. Cette station a une capacité de production de 680 litres par seconde soit environ **49.000 m³ par jour**. Elle permet de répondre aux besoins de la population permanente mais également aux besoins saisonniers importants générés par l'afflux de la population estivale notamment à La Grande Motte, à Carnon et à Palavas- les-Flots.

La pression d'alimentation en tête du réseau est stabilisée grâce à la cheminée d'équilibre de Boirargues qui permet également l'interconnexion avec le réseau de Montpellier et participe à la fourniture annuelle d'environ 2,5 millions de m³ d'eau traitée aux communes de Lattes et de Pérols .

Le réseau d'adduction comprend ensuite deux antennes principales, la première et la plus ancienne desservant le littoral, la seconde alimentant les communes de la plaine.

Le réseau de distribution d'eau potable palavasien est alimenté exclusivement par l'eau produite au niveau de l'usine d'eau potable de Vauguières,.

L'eau acheminée à Palavas les-Flots transite depuis la Tour de Boirargues par une canalisation implantée sur le territoire de Lattes (en tréfonds des voies publiques du centre ville puis de la piste cyclable situé entre la RD 986 et le Lez) pour alimenter les réservoirs de Palavas (2 réservoirs de 1500 m³ unitaires). Après une nouvelle désinfection au chlore gazeux, l'eau est mise en pression par des groupes de pompage pour alimenter le réseau de distribution.

Outre la canalisation en provenance de Lattes, le réservoir peut également être alimenté par une canalisation en provenance de Carnon.

Environ 45 km de canalisations d'eau potable permettent l'acheminement et la distribution d'eau potable sur el territoire palavasien.

L'ensemble de ces ouvrages est exploité par une société fermière, la Saur.

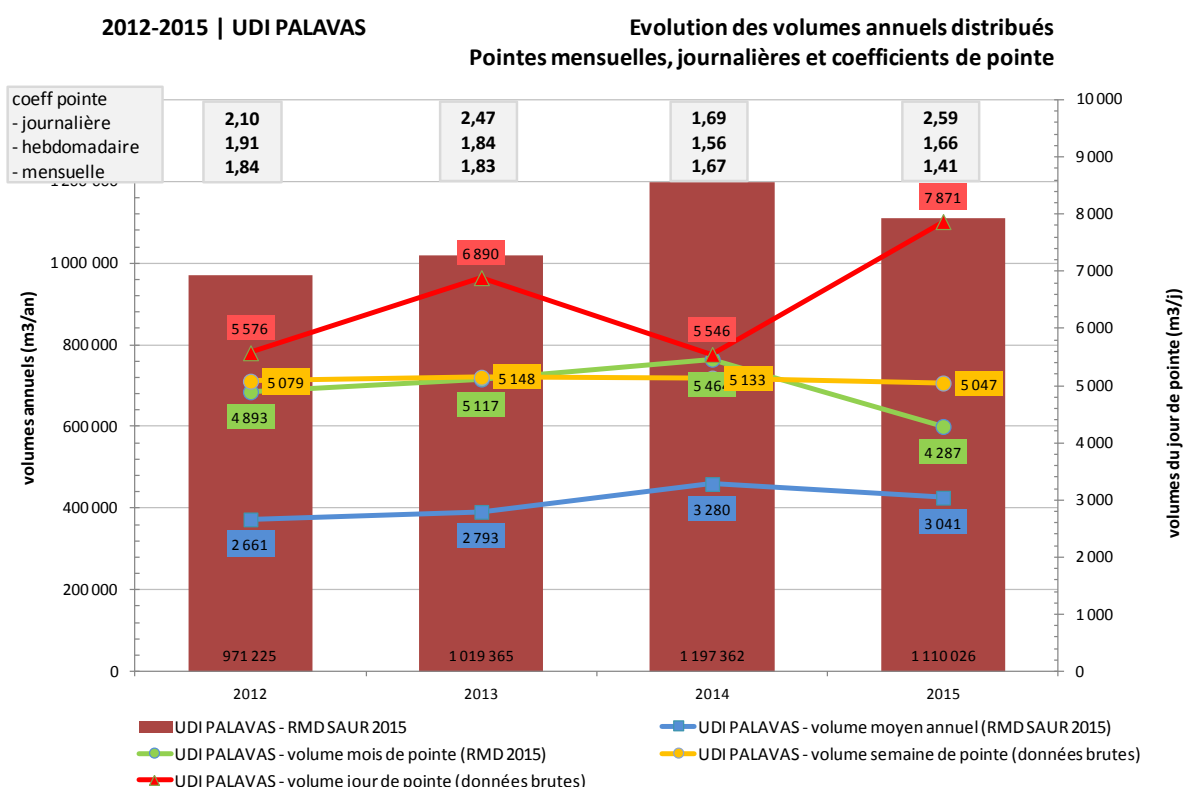
Le rendement global net de distribution sur l'ensemble du territoire intercommunal (ratio entre la production et la distribution au robinet) est supérieur à 85 %.

Le réseau permet un très bon taux de conformité qualitative.

II.2 Analyse quantitative des volumes distribués

Le volume annuel distribué sur Palavas-les-Flots est d'environ 1,1 Mm³/an soit 3 040 m³/j en 2015.

Figure 1 : UDI Palavas - Evolution des volumes distribués et coefficients de pointe



En moyenne de 2012 à 2015, le volume journalier mis en distribution sur l'UDI Palavas est de 2945 m³/jour. Ces volumes restent stables d'une année à l'autre.

La comparaison du volume mensuel, hebdomadaire, journalier maximal distribué au volume journalier moyen annuel permet de définir les différents coefficients de pointe :

■ Un coefficient de pointe mensuelle de 1,69

Le volume moyen journalier distribué le mois de pointe s'élève à 4 940 m³/j (moyenne 2012-2015). Le mois de pointe sur ces dernières années est le mois d'août.

■ **Un coefficient de pointe hebdomadaire de 1,74**

Le volume moyen journalier distribué la semaine de pointe s'élève à 5 100 m³/j.

■ **Un coefficient de pointe journalière de 2,21**

Le volume moyen journalier distribué le jour de pointe s'élève à 6 470 m³/j.

La pointe sur Palavas est forte, ce qui s'explique par l'attrait touristique marqué du littoral Méditerranéen. En été, au mois d'août, la demande en eau potable est plus de 2x supérieure à la demande moyenne sur l'année. On constate également des coefficients de pointe mensuelle et hebdomadaire proches entre eux, ce qui signifie qu'il y a peu de différences entre la demande du mois et de la semaine de pointe, la forte demande ayant tendance à s'étaler sur le mois. Un écart existe cependant entre la pointe hebdomadaire et journalière, contrairement à La Grande Motte, signifiant que la pointe journalière ne s'étale pas sur la semaine entière.

II.3 Estimation de l'évolution des besoins en eau au vu du développement urbanistique du territoire intercommunal

Estimation des volumes d'eau potable mis en distribution à l'horizon 2030

Le Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable est actuellement en cours d'élaboration sur Pays de l'Or Agglomération et sera finalisé en 2018.

Cette étude conduit en première approche aux consommations et besoins annuels suivants en eau potable :

	Consommation annuelle (m ³)		Besoin annuel (m ³)	Besoin journalier (m ³)	Besoin annuel (m ³)	Besoin journalier (m ³)
	2030	2045	2030		2045	
POA hors Lattes et Pérols	5 100 000	6 300 000	6 200 000	17 000	7 700 000	21 000
POA, Lattes et Pérols	7 900 000	9 500 000	9 700 000	27 000	11 600 000	32 000

Nota : les besoins annuels à l'horizon 2030 ont été déterminés au regard de l'augmentation prévisible de population définie dans le SCOT en cours (selon le projet de PADD délibéré en décembre 2016 par la collectivité).

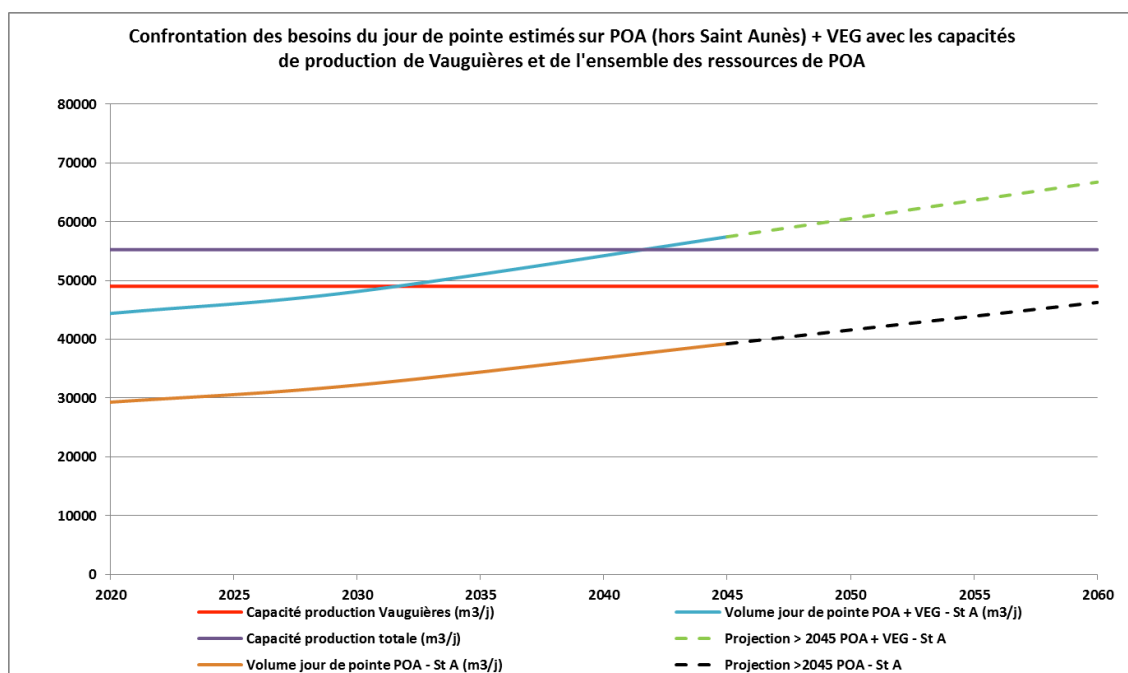
La population supplémentaire considérée dans le SDAEP à l'horizon 2030 est ainsi de 10600 personnes intégrant la population supplémentaire de Palavas-les-Flots qui représente 1500 personnes environ.

Dans le cadre de la révision du SCOT, les chiffres actuels de prévision d'augmentation de la population sur Palavas-les-Flots, intégrant désormais le point mort démographique, sont bien moindres et se situeraient aux alentours de 940 habitants supplémentaires à l'horizon 2033.

L'augmentation de population considérée dans le SDAEP étant plus importante que les derniers chiffres prenant en compte le point mort démographique, les besoins en eau ci-dessous présentés seront donc majorés par rapport aux besoins réels.

Le volume journalier est estimé ci-dessous, en moyenne et en pointe :

	Volume journalier moyen (m³)	Volume journalier de pointe (m³)	Volume journalier moyen (m³)	Volume journalier de pointe (m³)
	2030		2045	
POA hors Lattes et Pérols	17 000	34 000	21 000	42 000
POA, Lattes et Pérols	27 000	50 000	32 000	60 000



Sur la base des hypothèses retenues dans le SDAEP, la capacité de production actuelle restera suffisante pour couvrir les besoins de POA (hors Saint Aunès), Lattes et Pérols jusqu'en 2040 au minimum.

Au vu des éléments précédents, Pays de l'Or Agglomération atteste ainsi que les besoins en eau potable générés par les opérations d'urbanisme sur Palavas-les-Flots pourront bien être satisfaits par la capacité de production actuelle en eau potable.

II.4 Fonctionnement en secours de la distribution d'eau potable sur Palavas-Les-Flots.

La commune est principalement alimentée par une canalisation Ø 400 mm en provenance de la tour de Boirargues transitant par le centre de la commune de Lattes. En cas de besoin et de secours, la commune peut également être alimentée par une canalisation dédiée en fonte Ø 300 mm depuis Carnon. Ces modes de fonctionnement sont repérés en rouge sur le plan ci-dessous (canalisation de secours depuis Carnon en pointillés rouge).



II.4 Défense incendie

La protection incendie est d'une manière générale du ressort des communes. Elle est le plus fréquemment assurée par l'intermédiaire de poteaux d'incendie raccordés au réseau d'eau potable.

En complément de sa compétence d'alimentation en eau potable, la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or assure pour le compte des communes des prestations de mise en place et d'entretien des poteaux d'incendie.

III. Situation de l'assainissement collectif sur la commune de Palavas-les-Flots

Source : Rapport annuel du délégataire de la station Maera

La Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or est compétente en matière de gestion des eaux usées, en collectif comme en non-collectif.

Elle gère, entre autres, le SPANC qui vérifie la conformité de 2 systèmes d'assainissement non collectif à Palavas-les-Flots.

Toutefois, le système d'assainissement de la commune est raccordé depuis 2009 à la station d'épuration de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

Le système de collecte des eaux usées de Palavas-les-Flots comprend 26 km de réseau gravitaires et 25 postes de refoulement.

Pour Palavas-les-Flots, les données issues de l'autosurveillance montrent des charges polluantes en moyenne et en pointe largement inférieures aux charges limites autorisées :

	2015	2016	2017
Charge polluante annuelle moyenne (sur DBO5)	9 247	8 999	Non connu
Charge polluante annuelle moyenne (sur DBO5)	25 703	20 653	21 192

La station d'épuration Maera est implantée sur la commune de Lattes.

Elle est exploitée par Veolia.

Cette station, mise en service en 2007, présente d'une capacité de 466 000 équivalent-habitant (EH) pour 18 communes raccordées. Elle s'achève par un émissaire en mer de 11 kilomètres.

En 2013, les volumes entrants sur le système de traitement s'élèvent pour l'année à 30 814 840 m³, soit un débit moyen journalier de 84 424 m³/j. Le maximum atteint est de 316 789 m³/j. Les valeurs sont établies sur la base de 365 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 28 000 kg de DBO5 par jour. Après écrêtage en tête de station, les volumes entrants s'élèvent à 30 349 743 m³, soit un débit moyen journalier de 83 150 m³/j.

Si la charge moyenne annuelle en DBO5 de 2013 présente une légère baisse par rapport à 2012, la charge mesurée sur la semaine la plus chargée est en augmentation de 6% (DBO5). L'augmentation de la charge moyenne est plus significative sur les autres paramètres : l'augmentation de la charge en entrée STEP en DCO est de 8%, et atteint les 17% pour les MES.

L'augmentation de la charge en MES est significative à partir du 4e trimestre 2013. Cela se traduit par des dépassements de charge nominale en entrée de STEP : il y a eu 27 dépassements de charge en MES en entrée de STEP, dont 15 alors que le volume de référence n'est pas atteint.

Une étude auprès d'un bureau spécialisé a été commandée par la Communauté d'Agglomération de Montpellier afin de modéliser le transfert des effluents de Palavas et Lattes vers MAERA.

Cette étude doit conduire à des propositions d'aménagement des équipements et du schéma hydraulique existant afin de supprimer les débordements de la cheminée Gramenet et de limiter la production de sulfures, générateur de nuisances olfactives.

Au vu des éléments précédents, Pays de l'Or Agglomération atteste ainsi que les prévisions de constructions dans la révision du PLU sont conformes à la capacité des réseaux et infrastructures d'assainissement collectif.

IV. L'assainissement des eaux pluviales

Source : Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or

L'assainissement des eaux pluviales correspond à la collecte et à l'évacuation des eaux de ruissellement en zone urbaine et au traitement de ces eaux lorsqu'elles sont polluées. Il traite donc des pluies fréquentes à relativement peu courantes (de l'ordre d'une période de retour décennale) mais ne concerne pas la lutte contre les inondations générées par les crues des cours d'eau.

La Communauté d'Agglomération assure pour le compte des communes une assistance technique pour l'entretien et la conception des projets d'assainissement pluvial (assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre).

Elle assure également l'établissement des schémas directeurs pluviaux et des zonages réglementaires qui y sont associés.

CONCLUSION SUR LA COMPATIBILITE DES PREVISIONS DE CONSTRUCTION SUR PALAVAS-LES-FLOTS
AUX RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXISTANTS

Au vu des éléments précédents, Pays de l'Or Agglomération atteste ainsi que les prévisions de constructions dans la révision du PLU sont conformes à la capacité des réseaux et infrastructures publics d'eau potable et d'assainissement collectif.



**Le Président,
Conseiller Régional
Stéphane ROSSIGNOL**